

Avis de constitution

SOCIETE « ERA NOVA PHARMA »

Siège Abidjan Cocody Faya Cité ATCI, Lot 169-1, Ilot
24

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 14/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ERA NOVA PHARMA »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'Étranger :

- Importation et commercialisation de produits pharmaceutiques
- Importation et commercialisation de solutés massifs
- Importation et commercialisation de formes sèches, formes liquides et formes parentérales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Faya Cité ATCI, Lot 169-1,
Ilot 24

Dirigeant(s) M AKAHI KOMENAN SAINT PAUL VENCESLAS
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06546 du 01/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39717/GTCA/RC/2025 du 01/07/2025

